Ville de Thiant

Procès Verbal du Conseil Municipal du 09 Avril 2021 à 18h00

Date de la convocation : Jeudi 1er Avril 2021

Date de l'affichage : Jeudi 1er Avril 2021

L'an deux mil vingt et un , le neuf avril à dix huit heures, le Conseil Municipal de Thiant, régulièrement convoqué, s'est réuni en la Salle des Fêtes, rue Anatole France à THIANT, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie LECERF, Maire de la Commune.

Présents: **Monsieur Jean-Marie LECERF, Monsieur Guy VANDERBEC, Madame Stéphanie WATTIEZ, Monsieur Cédric DUQUESNOY, Monsieur Marc WATTIEZ, Madame Céline DUMAINE, , Monsieur Michel HENNAUT, Monsieur Philippe WAELKENS, Madame Martine PREVOST, Madame Sylvaine GERARD, Monsieur Jean-Claude BAH, Madame Sylvie DEVOS, Madame Céline TRACHMAN, Madame Sylvie NICOLAS, Monsieur Bernard LEPEZ, Monsieur Bernard MALAQUIN, Madame Françoise BAR-DESESPRINGALLE, Monsieur Sylvain LEFEBVRE, Monsieur Jimmy LAURENT,**

Excusés: **Monsieur Jérôme CARLIER qui donne pouvoir à Madame Sylvie DEVOS**
Madame Raymonde BOHERE qui donne pouvoir à Madame Céline DUMAINE
Madame Armelle BOURLET qui donne pouvoir à Madame Martine PREVOST
Madame Dorothée DEMAIN qui donne pouvoir à Madame Françoise BAR-DESESPRINGALLE

Absents:MM.XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-verbal du 19 Février 2021
2. Compte de gestion 2020
3. Compte administratif 2020
4. Bilan des acquisitions et cessions 2020
5. Détermination et affectation du résultat
6. Reprise des résultats 2020
7. Taux des taxes locales 2021
8. Budget Principal 2021
9. Compte de gestion Annexe Lotissement Ferme Jourdan 2020
10. Compte administratif Annexe Lotissement Ferme Jourdan 2020
11. Bilan des acquisitions et cessions 2020
12. Détermination et affectation du résultat Annexe Lotissement Ferme Jourdan 2020
13. Budget Annexe Lotissement Ferme Jourdan 2021
14. Subvention 2021 au CCAS
15. Subventions 2021 aux associations
16. Délibération demande de prêt agent communal
17. Points travaux

Désignation d'un Secrétaire de séance : Stéphanie WATTIEZ

Etat des pouvoirs : ....4 pouvoirs.....

1. Approbation du Procès-verbal du 19 Février 2021

Monsieur Wattiez précise que son nom s'écrit avec un z.
Il souhaite que page 2 il soit écrit de manière plus explicite que l'annulation de la classe de neige n'a entrainé de la part de la Mairie aucun frais ou n'a entrainé aucun frais pour la Mairie.
Ensuite page 8 il est noté qu'un projet d'enfouissement a été abandonné mais il faut préciser que c'est le projet d'enfouissement de déchets ultimes.
Monsieur Jimmy LAURENT souhaite que page 14 soit modifiée la phrase qui parle de l'aménagement de la Maison des Jeunes car il n'a pas fait l'objet d'une réflexion collective.
Après discussion elle est reformulée de la façon suivante :
Monsieur Le Maire explique qu'un aménagement provisoire va être fait avec deux pistes de pétanque par exemple et qu'une réflexion collective sera envisagée par la suite.
Monsieur Sylvain LEFEBVRE demande si les branches des arbres des riverains situées à l'entrée du 19 Mars peuvent être coupées... Monsieur Le Maire et Monsieur Philippe WAELKENS précisent que cela a été fait dans l'urgence pour permettre aux entreprises qui terminaient les travaux de pouvoir le faire en toute sécurité et sans encombre mais aussi pour les piétons automobilistes futurs... La Commune a passé une convention avec la riveraine et un échéancier de remboursement des travaux a été établi.

Considérant Le Code Général des Collectivités Territoriales, particulièrement les articles L.2121-7 à L.2121-28 ;
Considérant qu'il convient d'adopter les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

APPROUVE le contenu du procès-verbal du 19 février 2021, rédigé par son secrétaire de séance.

Délibération n° 2021-04-09-D-01

Décision :	Sur :	18 présents
	Pour :	22 dont 4 pvr
	Contre :	0
	Abstentions :	0

Monsieur Le Maire cède la présidence de la séance à Monsieur Guy VANDERBEC Adjoint aux finances

2. Compte de gestion 2020

(Voir compte-rendu commission finances du 18 mars 2021)

Le compte de gestion est un document essentiel budgétaire et comptable de la collectivité, établi par le receveur de la collectivité il résume la gestion de l'année écoulée et présente la situation comptable et patrimoniale à la clôture de l'exercice.

Lors de la commission de finances il a été constaté que le compte de gestion était conforme et identique au compte administratif à savoir que :

En investissement :
Recettes : 740 174.73
Dépenses :1 254 742.27
Résultat : - 514 567.54
494 665.80 - 514 567.54= -19 901.74

En fonctionnement :
Recettes : 2 911 670.63
Dépenses : 2 273 810.08
Résultat : 637 860.55
834 789.45 + 637 860.55 =1 472 650.00

Ville de Thiant

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré,
par 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 2021-04-09-D-02

Décision :	Sur :	18 présents
	Pour :	22 dont 4 pvr
	Contre :	0
	Abstentions :	0

Monsieur Jean Claude BAH arrive en séance.

Monsieur Le Maire quitte la séance pour laisser le conseil débattre sur le compte administratif.

3. Compte administratif 2020

Guy VANDERBEC, Adjoint aux finances, donne lecture du compte administratif 2020, qu'il commente en détaillant les points principaux.
Le compte administratif ce sont les réalisations de l'exercice 2020

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	recettes ou excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		494 665,80		834 789,45	0,00	1 329 455,25
Opérations de l'exercice	1 254 742,27	740 174,73	2 273 810,08	2 911 670,63	3 528 552,35	3 651 845,36
TOTAUX	1 254 742,27	1 234 840,53	2 273 810,08	3 746 460,08	3 528 552,35	4 981 300,61
Résultats de clôture	19 901,74	0	0,00	1 472 650,00		1 452 748 ,26
Restes à réaliser	833 916,00	127 281,16	0,00	0,00	833 916,00	127 281,16
TOTAUX CUMULES	853 817,74	127 281,16	0	1 472 650,00	833 916,00	1 580 029,42
RESULTATS DEFINITIFS	726 536,58	0	0,00	1 472 650,00	0,00	746 113,42

Monsieur Sylvain LEFEBVRE demande à Monsieur Guy VANDERBEC :
«Quel analyse faites-vous sur le compte de gestion au niveau des chiffres ? »
Monsieur VANDERBEC répond que le compte de gestion est établi par le percepteur et la commune établit le compte administratif et qu'ils sont identiques. Pour autant cette année n'est pas une référence à prendre puisque certains points ont été impactés par la pandémie et un fait nouveau : la reprise des compétences de l'assainissement à la CAPH, le reversement de 20% de la taxe d'ordures ménagères…
« Quelle le ratio de la dette par habitant pour 2020 ? »
Ratio global : 1 171 244.33€ pour 2942hab soit 398.11€/hab
Annuité de remboursement de la dette :106 305.51€ de capital soit 36.13€/hab 40.003.38€ d'intérêt soit 13.59€/hab au total 146 308.69€ soit 49.73€/hab
« Quel est l'excédent de clôture ? Comment expliquez-vous la différence entre 2019 et 2020 ? »
2019 : 1 329 455.25€
2020 : 1 452 748.26€
« Quelles sont les dépenses pour la petite enfance ? sur les écoles ? sur la jeunesse ? sur l'action sociale ? la culture ou la citoyenneté ?
Pour l'instant pas de comptabilité analytique car cela demande du temps mais pour reprendre compte par compte …il faudrait embaucher quelqu'un…
Monsieur Marc WATTIEZ demande à Monsieur Guy VANDERBEC
« A quoi correspondent les 20% de remboursement de la taxe d'ordures ménagères ? »
20% pour 2020 de 182000 et pour 2021 100%
Madame Francoise BAR-DESESPRINGALLE demande à Monsieur Guy VANDERBEC
« Dans les produits de cession d'immobilisation n'apparait pas encore la cession du terrain à Leclerc ? A -t-elle été vendue ?»
Oui la parcelle a bien été vendue, l'argent est bien à la trésorerie et les écritures comptables ne sont pas encore réalisées, elles le seront sur 2021
« Combien y a-t-il d'enfants de Monchaux scolarisés sur la commune ? »

2017-2018 : 12 à 634.89€/enfant
2018-2019 : 14,20 à 647.59€/enfant
2029-2020 : 14,80 à 660.54€/enfant
2020-2021 : 17 à 673.75€/enfant
« Le matériel roulant est-il acheté? Je suppose que c'est le camion ? »
Oui il s'agit du camion en commande mais par encore livré donc pas encore payé
Le bilan sera fait après le paiement de celui-ci.

Chapitre 022 «Dépenses imprévues de fonctionnement» pour équilibre du budget et quelques dépenses autres elles ne se réalisent jamais
Chapitre 020«Dépenses imprévues d'investissement» idem que 022
Chapitre 023 Section de fonctionnement dépenses «Virement à la section d'investissement» Alimente les recettes de la section d'investissement en vue de couvrir les dépenses de celle-ci
Chapitre 021 Section d'investissement recettes «Virement de la section de fonctionnement»
Chapitre 024 Section d'investissement recettes «Ventes d'immobilisations» concerne l'inscription prévisionnelle d'une vente d'un élément de l'actif communal
Il est à noter que toutes les inscriptions aux chapitres 020 à 024 ne font jamais l'objet d'une réalisation mais ne servent qu'à faire les prévisions
En outre, les virements de la section de fonctionnement à la section d'investissement destinés à compléter les recettes nécessaires aux opérations d'investissement adoptées au titre de l'exercice doivent également être équilibrées

Opérations d'Ordre en dépenses en SF
023

Opérations d'Ordre en dépenses en SI
021

Opérations d'ordre – Opérations réelles

Lors de l'exécution des budgets, l'exécutif effectue des opérations réelles ou d'ordre.
Les opérations réelles ont un impact direct sur la trésorerie de la collectivité ou de l'établissement, il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.
A l'inverse, les opérations d'ordre non budgétaires n'ont pas de conséquences sur la trésorerie de la collectivité ou de l'établissement, il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissements, ni à décaissements.
Les opérations d'ordre sont de deux types :
-1 – les opérations de transfert entre sections : le compte 042, en dépenses de fonctionnement, est un chapitre globalisé permettant de retracer les provisions pour risques et charges ainsi que les amortissements. Ce compte s'équilibre avec le compte 040 en recettes d'investissement et inversement.
-2 – les opérations au sein d'une même section :
•le compte 043, en section de fonctionnement, permet un transfert entre les dépenses et les recettes de cette section. Sont retracées sous ce compte les opérations liées à la comptabilité de stock comme celles afférentes aux lotissements.
•Le compte 041, en section d'investissement, est mouvementé selon les mêmes principes et retrace principalement les opérations patrimoniales.
Bien que non budgétaires, ces opérations sont retracées dans les documents budgétaires (budget et compte administratif). Elles apparaissent en recettes et en dépenses dans chacune des sections et doivent être équilibrées entre elles selon les schémas ci-dessous.

	Opérations d'Ordre en dépenses	Opérations d'Ordre en recettes
Section de fonctionnement	041	041
	042	042
Section d'Investissement	040	040
	043	043

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 17 voix pour, 0 voix contre, 5 abstention

APPROUVE le compte administratif 2020 de la commune

Délibération n° 2021-04-09-D-03

Décision :	Sur :	18 présents
	Pour :	17 dont 3 pvr
	Contre :	0
	Abstentions :	5 dont 1 pvr

Ville de Thiant

Retour en séance de Monsieur Le Maire

4. Bilan des acquisitions et cessions 2020

Considérant que l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit la tenue par les communes de plus de 2000 habitants, d'un bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention ou délégation avec cette commune ;

Considérant que, chaque année, selon ce même article, le bilan, qui doit être annexé au compte administratif de la commune, donne lieu à délibération du conseil municipal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

APPROUVE le bilan ci-dessous.

Acquisitions et cessions réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020

Désignation des biens	Références cadastrales	Surfaces	Adresse des biens	Propriétaire	Montant de la transaction (hors frais)

NEANT

Délibération n° 2021-04-09-D-04

Décision :	Sur :	19 présents
	Pour :	23 dont 4 pvr
	Contre :	0
	Abstentions :	0

5. Détermination et affectation du résultat

Considérant les articles L. 2311-5 et R.2311-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'instruction comptable M14 et notamment son tome II, titre 3, chapitre 5, relatif à la détermination des résultats ;

Après avoir approuvé le Compte administratif 2020 qui présente un excédent de fonctionnement de 1 472 650,00 € selon le détail dessous (H) ;

Constatant que la section d'investissement dudit Compte administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution global déficitaire de 19 901,74 (C),
- un solde des restes à réaliser de 706 634,84 € (D),

selon le détail ci dessous, et dégageant **un besoin de financement** 726 536,58€ (E) ;

Constatant les états des restes à réaliser au 31 Décembre de l'année considérée ;

Constatant que le budget 2020 comportait en prévision un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 822 746,49 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

DECIDE d'affecter au budget de l'exercice 2021, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2020- comme suit 1 472 650,00€ (H).

A	**Détermination du résultat d'investissement de l'exercice**			
	Recettes d'investissement (H) :	740 174,73 €	-	514 567,54 €
	Dépenses d'investissement (B) :	1 254 742,27 €		
B	Résultat année N-1 (D ou J) :			494 665,80 €
C	**Résultat comptable cumulé (A + B)**		-	**19 901,74 €**
D	**Solde des crédits reportés 2020**			
	Recettes :	127 281,16 €		-706 634,84 €
	Dépenses :	833 916,00 €		
E	**Résultat Budgétaire (C+D)**		-	**726 536,58 €**

F	**Détermination du résultat de fonctionnement de l'exercice**		
	Recettes de fonctionnement :	2 911 670,63 €	637 860,55 €
	Dépenses de fonctionnement :	2 273 810,08 €	
G	Résultat année N-1		834 789,45 €
H	**Résultat comptable cumulé (F + G)**		**1 472 650,00 €**

G	**Affectation du résultat de fonctionnement**		
	Résultat année N :		746 113,42 €
H	**Résultat à affecter**		
	Couverture du déficit de fonctionnement par réduction des charges :		726 536,58 €
	Couverture du déficit d'investissement (C / 1068) :	19 901,74 €	
	Autofinancement complémentaire (C / 1068) :	706 634,84 €	
	Report à nouveau :		

Délibération n° 2021-04-09-D-05

Décision :	Sur :	19 présents
	Pour :	23 dont 4 pvr
	Contre :	0
	Abstentions :	0

6. Reprise des résultats 2020

Résultat de la commune de Thiant 2020		
	AVANT 2020	834 789,45 €
FONCTIONNEMENT		
	RECETTES	2 911 670,63 €
	DEPENSES	2 273 810,08 €
	SOLDE 2020	**637 860,55 €**
RESULTAT FONCTIONNEMENT CUMULE		**1 472 650,00 €**
	AVANT 2020	494 665,80 €
INVESTISSEMENT		
	RECETTES	740 174,73 €
	DEPENSES	1 254 742,27 €
	SOLDE 2020	**- 514 567,54 €**
RESULTAT INVESTISSEMENT CUMULE		**- 19 901,74 €**
Resultat global investissement et fonctionnement		**1 452 748,26 €**
	RESTES A REALISER	- 706 634,84 €
RESULTAT INVESTISSEMENT CUMULE net		- 726 536,58 €
		746 113,42 €

Considérant le résultat de clôture de l'exercice 2020,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

DECIDE de reprendre comme suit au budget 2021 les excédents de l'exercice 2020 :

	Recettes	Dépenses	
Section de Fonctionnement			
C / 002	746 113,42 €		
Section d'investissement	**Recettes**	**Dépenses**	
			crédits reportés
C / 001			19 901,74 €
C / 1068 (couverture deficit d'investissement)	726 536,58 €	C 20 / 2031	- €
		C 21/	90 400,00 €
C 13 / 13251 (crédits reportés)	127 281,16 €	C 23/	743 516,00 €
Sous total	**853 817,74 €**		**853 817,74 €**
C / 1068 (autofinancement complémentaire)			
TOTAL	**853 817,74 €**		**853 817,74 €**

Délibération n° 2021-04-09-D-06

Décision :	Sur :	19 présents
	Pour :	23 dont 4 pvr
	Contre :	0
	Abstentions :	0

7. Taux des taxes locales 2021

A la lecture de l'Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2021 nous constatons qu'il n'y a plus que 2 ressources fiscales dont les taux doivent être votés en 2021. La taxe foncière sur le bâti et la taxe foncière sur le non bâti.
Exit la taxe d'habitation dont le taux est figé à 19,40.
Cependant si le taux du foncier bâti était de 19.22 en 2020 pour 2021 il est de 38.51 soit le taux de la commune + le taux du département (19,29).
Notons ainsi que les bases d'imposition prévisionnelles 2021 s'élèvent à 2 023 000 pour le foncier bâti et 64 900 pour le foncier non bâti. Les bases du foncier bâti sont en diminution 2 285 907 en 2020.
Sans augmentation des taux, soit
38,51 pour le foncier bâti (19.22TH commune +19.29 Taux Départemental)
Le produit de référence sera de 822 397

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

DECIDE de ne pas modifier le taux communal des taxes locales soit 66.78 pour le foncier non bati
DECIDE de cumuler le taux départemental de 19.29 à celui de la commune de 19.22 soit un total pour le foncier bâti de 38.51

		Proposition 2021	
	Base 2021	**Proposition d'évolution du taux de 0 %**	**Simulation des recettes à taux majoré de 0 %**
Taxe foncière bâti	2 023 000 €	38,51%	779 057 €
Taxe foncière non bâti	64 900 €	66,78%	43 340 €
			822 397 €

La commission finances a proposé de ne pas augmenter les taux.
Monsieur Le Maire précise qu'actuellement la conjoncture est difficile et donc il n'est pas nécessaire de rajouter des charges supplémentaires.
Le montant de la compensation de la taxe d'habitation s'élève à 442011

Délibération n° 2021-04-09-D-07

Décision :	Sur :	19 présents
	Pour :	23 dont 4 pvr
	Contre :	0
	Abstentions :	0

8. Budget Principal 2021

Guy VANDERBEC, Adjoint aux finances, donne lecture du budget principal 2021, qu'il commente en détaillant les points principaux.

Budget Primitif Principal - Exercice 2021 - Ville de Thiant

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	3 848 272,65 €	3 102 159,23 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00 €	0,00 €
002 - Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté	0,00 €	746 113,42 €
	3 848 272,65 €	**3 848 272,65 €**
Section d'investissement	2 645 115,98 €	3 371 652,56 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	833 916,00 €	127 281,16 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	19 901,74 €	
	3 498 933,72 €	**3 498 933,72 €**
	7 347 206,37 €	**7 347 206,37 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

VOTE le budget primitif 2021 tel que présenté ci dessus

Délibération n° 2021-04-09-D-08

Décision :	Sur :	19 présents
	Pour :	23 dont 4 pvr
	Contre :	0
	Abstentions :	0

9. Compte de gestion Annexe Lotissement Ferme Jourdan 2020

(Voir compte-rendu commission finances du 02 avril 2021)

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 2021-04-09-D-09

Décision :	Sur :	19 présents
	Pour :	23 dont 4 pvr
	Contre :	0
	Abstentions :	0

Monsieur Le Maire quitte la séance pour laisser le conseil débattre sur le compte administratif.

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	recettes ou excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		317 905,13		0	0,00	317 905,13
Opérations de l'exercice	732 594,87	1 041 766,80	1 042 906,80	1 042 906,80	1 775 501,67	2 084 673,6
TOTAUX	732 594,87	1 359 671,93	1 042 906,80	1 042 906,80	1 775 501,67	2 402 578,73
Résultats de clôture	0	627 077,06	0,00	0		627 077,06
Restes à réaliser	0	0	0,00	0,00	0	0
TOTAUX CUMULES	0	627 077,06	0	0	0	627 077,06
RESULTATS DEFINITIFS	0	0	0,00	0	0,00	627 077,06

10. Compte administratif Annexe Lotissement Ferme Jourdan 2020

Guy VANDERBEC, Adjoint aux finances, donne lecture du compte administratif 2020, qu'il commente en détaillant les points principaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

APPROUVE le compte administratif 2020 de la commune

L'argent affecté au budget Annexe correspond à une avance faite depuis le budget principal et en aucun cas à des emprunts.

Délibération n° 2021-04-09-D-10

Décision :	Sur :	18 présents
	Pour :	22 dont 4 pvr
	Contre :	0
	Abstentions :	0

Retour en séance de Monsieur Le Maire

11. Bilan des acquisitions et cessions 2020 du budget annexe Ferme Jourdan

Considérant que l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit la tenue par les communes de plus de 2000 habitants, d'un bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention ou délégation avec cette commune ;
Considérant que, chaque année, selon ce même article, le bilan, qui doit être annexé au compte administratif du budget annexe de la commune, donne lieu à délibération du conseil municipal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

APPROUVE le bilan ci-dessous.

Acquisitions et cessions réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020

Désignation des biens	Références cadastrales	Surfaces	Adresse des biens	Propriétaire	Montant de la transaction (hors frais)
Lot 2	A3537	600M²	Rue Ghesquiere	Monsieur RENARD	71150.40
Lot 5	A3540	600M²	Rue Ghesquiere	Monsieur MONTALBANO	71150.40
Lot 3	A3538	600M²	Rue Ghesquiere	Monsieur VERSCHUEREN	71150.40
Lot 4	A3539	600M²	Rue Ghesquiere	Monsieur CORNET	71150.40
Lot A	A3542	941M²	Rue ZOLA	MT DENTISTES	87772.72

Décision :	Sur :	19 présents
	Pour :	23 dont 4 pvr
	Contre :	0
	Abstentions :	0

12. Détermination et affectation du résultat Annexe Lotissement Ferme Jourdan 2020

Considérant les articles L. 2311-5 et R.2311-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'instruction comptable M14 et notamment son tome II, titre 3, chapitre 5, relatif à la détermination des résultats ;

Après avoir approuvé le Compte administratif 2020 qui présente un excédent de fonctionnement de 0€ selon le détail dessous (H) ;

Constatant que la section d'investissement dudit Compte administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution global de 627 077,06(C),
- un solde des restes à réaliser de 0€ (D),

selon le détail ci dessous, et dégageant **une capacité de financement** 627 077,06€ (E);

Constatant les états des restes à réaliser au 31 Décembre de l'année considérée ;

Constatant que le budget 2020 comportait en prévision un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 0 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

DECIDE d'affecter au budget de l'exercice 2021, l'excédent de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2020- comme suit 0€ (H).

A	**Détermination du résultat d'investissement de l'exercice**		
	Recettes d'investissement (H) :	1 041 766,80 €	309 171,93 €
	Dépenses d'investissement (B) :	732 594,87 €	
B	Résultat année N-1 (D ou J) :		317 905,13 €
C	**Résultat comptable cumulé (A + B)**		**627 077,06 €**
D	**Solde des crédits reportés 2020**		
	Recettes :	0,00 €	0,00 €
	Dépenses :	0,00 €	
E	**Résultat Budgétaire (C+D)**		**627 077,06 €**

F	**Détermination du résultat de fonctionnement de l'exercice**		
	Recettes de fonctionnement :	1 042 906,80 €	- €
	Dépenses de fonctionnement :	1 042 906,80 €	
G	Résultat année N-1		- €
H	**Résultat comptable cumulé (F + G)**		- €

G	**Affectation du résultat de fonctionnement**		
	Résultat année N :		- €
H	**Résultat à affecter**		
	Couverture du déficit de fonctionnement par réduction des charges :		0,00 €
	Couverture du déficit d'investissement (C / 1068) :	0,00 €	
	Autofinancement complémentaire (C / 1068) :	0,00 €	
	Report à nouveau :		

Délibération n° 2021-04-09-D-12

Décision :	Sur :	19 présents
	Pour :	23 dont 4 pvr
	Contre :	0
	Abstentions :	0

13. Budget Annexe Lotissement Ferme Jourdan 2021

Guy VANDERBEC, Adjoint aux finances, donne lecture du budget Annexe 2021, qu'il commente en détaillant les points principaux.

(Monsieur DELSIGNE Trésorier propose le budget ci-dessous :
« Je suis parti par simplification du postulat que les travaux et études de l'année (T: 316765,13) étaient intégrés aussitôt dans la constatation des stock des lots achevés de l'année.
Nous y gagnons en lisibilité budgétaire. »)

Budget annexe ferme jourdan - Exercice 2021 - Ville de Thiant

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	614 146,23 €	614 146,23 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00 €	0,00 €
002 - Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €
	614 146,23 €	**614 146,23 €**
Section d'investissement	924 458,16 €	297 381,10 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00 €	0,00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	627 077,06 €
	924 458,16 €	**924 458,16 €**
	1 538 604,39 €	**1 538 604,39 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

VOTE le budget annexe 2021 tel que présenté ci dessus

Délibération n° 2021-04-09-D-13

Décision :	Sur :	18 présents
	Pour :	23 dont 4 pvr
	Contre :	0
	Abstentions :	0

14. Subvention 2021 au CCAS

Monsieur Guy VANDERBEC explique que le CCAS a besoin comme l'année précédente d'une subvention de 40000€ afin de finaliser les Travaux dans les logements Rue Emile Zola :

-56 Rue Emile ZOLA
-56 BIS Rue Emile ZOLA
-58 Rue Emile ZOLA
-58 BIS Rue Emile ZOLA
-60 Rue Emile ZOLA
-62 Rue Emile ZOLA
-66 Rue Emile ZOLA
-76 Rue Emile ZOLA

Travaux effectués soit par des ouvriers communaux soit par des entreprises extérieures ou avec l'association POINFOR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

ATTRIBUE au Centre Communal d'Action Sociale une dotation de 40.000 € au titre de l'année 2021.

Décision :	Sur :	19 présents
	Pour :	23 dont 4 pvr
	Contre :	0
	Abstentions :	0

Madame Francoise BAR-DESESPRINGALLE souhaite qu'une visite des bâtiments communaux soit faite après la crise sanitaire.

15. Subventions 2021 aux associations

Guy VANDERBEC, Adjoint aux finances, rappelle à l'Assemblée que chaque année le Conseil Municipal attribue des subventions à certaines associations qui le sollicitent. Dans un souci de transparence et d'égalité de traitement, il précise que les élus qui ont un intérêt dans l'une ou l'autre des associations demandeuses sont invités à ne pas participer aux votes concernés.
Considérant les crédits inscrits au Budget Primitif de la commune au titre de l'année 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE comme suit les subventions aux associations pour l'année 2021 :

		Subvention 2020 proposée	Vote	Ne participent pas au vote
	Association des " Randonneurs de Thiant "	1.100 €	P : 23 C :0 A :0	
	Société de pêche " La truite de Thiant "	600 €	P : 23 C :0 A :0	
	Gymnastique Volontaire Féminine de Thiant	500 €	P : 23 C :0 A :0	
	Club de Pétanque - " La Boule thiantaise "	900 €	P :19 C :0 A :4	
	Société Colombophile - La revanche de Thiant	870 €	P : 23 C :0 A :0	
	Athlétic 2000 - Club de Musculation de Thiant	€	P : C : A :	
	Harmonie Municipale N 2 de Thiant	1.840 €	P : 23 C :0 A :0	
	Société d'Histoire Locale de Thiant	560 €	P : 23 C :0 A :0	
	Club des Anciens de Thiant	€	P : C : A :	
	Football BCT	1 600€	P :21 C :0 A :0	Philippe WAELKENS Céline TRACHMAN
	Club de Belote - " Association le Carré d'As " de Thiant	€	P : C : A :	
	Donneurs de sang bénévoles du Valenciennois - Section de Trith St Léger et environs	160 €	P : 23 C :0 A :0	
	Association " Comité Amiante Prévenir " - CAPER de Thiant	1.000 €	P : 23 C :0 A :0	
	Association Jeunesse de Thiant	2000 €	P : 23 C :0 A :0	

	Association Jeunesse de Thiant (subvention complémentaire)	*XXXXXXX*	P : C : A :	
	Parents d'élèves Primaire et Maternelle de Thiant	300 €	P :21 C :0 A :0	Sylvie NICOLAS Céline TRACHMAN
	Amicale du personnel municipal de la Mairie de Thiant	17.000 €	P : 22 C :0 A :1	
	Amicale du personnel municipal de la Mairie de Thiant (subvention complémentaire)		P : C : A :	
	Association " les anciens du foyer des jeunes " de Thiant	200 €	P : 23 C :0 A :0	
	Secours Catholique (délégation de Cambrai)	160 €	P : 23 C :0 A :0	
	Secours Populaire Français du Nord (Lille)	390€	P : 23 C :0 A :0	
	Anciens élèves Amicale de KASTLER	€	P : C : A :	
	Association Familiale des " Papillons Blancs " de Denain	850 €	P : 23 C :0 A :0	
	Véhicules Militaires	€	P : C : A :	
	Les restaurants du coeur	100 €	P : 23 C :0 A :0	
	Office des Sports et des Associations de Thiant - " OSAT "	0 €	P : C : A :	
	Les jardiniers de Thiant	500 €	P : 23 C :0 A :0	
	Aéromodélisme	500 €	P : 23 C :0 A :0	
	Yoga	150 €	P : 23 C :0 A :0	
	Association Ecaillon Parc	100 €	P : 23 C :0 A :0	

CONFIRME la subvention au club de volley votée en octobre 2020 pour 2600€.

Délibération n° 2021-04-09-D-15

Décision :	Sur :	19 présents
	Pour :	23 dont 4 pvr
	Contre :	0
	Abstentions :	0

Monsieur Jean Claude BAH demande quelles associations font partie de l'OSAT
Monsieur Michel HENNAUT rappelle que l'OSAT regroupe à peu près toutes les associations. Certaines ne veulent pas en faire partie, et pour celles qui en font partie, elles sont sollicitées pour participer aux manifestations organisées (Marché de Noel, Téléthon,…)
Madame BAR-DESESPRINGALLE demande que soit indiqué le nombre d'adhérents dont le nombre de Thiantais par association.
Monsieur Michel HENNAUT précise que le nombre d'adhérents ne peut pas uniquement conditionner le montant de la subvention attribuée car l'activité de l'association conditionne des frais différents.

16. Délibération demande de prêt agent communal

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les membres du personnel communal qui le sollicitent peuvent bénéficier d'un prêt de 3.000 € maximum au taux d'intérêt de 0,65 % remboursable sur 10 ans.
Considérant la demande de trois agents

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

ACCORDE audit membres du personnel communal (3) un prêt de 3.000 € à un taux d'intérêt de 0,65 % remboursable sur 10 ans.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toute convention, tout tableau d'amortissement ou toute pièce se rapportant à la présente décision.

Délibération n° 2021-04-09-D-16

Décision :	Sur :	19 présents
	Pour :	23 dont 4 pvr
	Contre :	0
	Abstentions :	0

17. Points travaux

- **Rue du 19 Mars :**
  La taille des arbres a été effectuée
  Des trous ont été rénovés jusqu'au bout de la rue du 19 mars vers Haspres
  Les enrobés seront terminés pour fin avril
  Un aménagement de sécurité va être posé Rue du 19 Mars

- **Ecole :**
  La rampe d'accès à l'école va être refaite en enrobés

Questions diverses

Monsieur Le Maire est interpellé par Monsieur Jean Claude BAH
-Dans la Cité Sirot les trous en voirie sont très nombreux mais vont disparaitre avec la réfection de la voirie : Marché en cours qui va débuter début mai
-Dans la résidence des arts comment réduire la vitesse ?
Monsieur Philippe WAELKENS explique qu'il y a des aménagements sécuritaires possibles, que les feux ne sont plus subventionnés …
-Il existe aussi des dépôts d'ordures au-delà de la Rue du 19 mars près du château d'eau … ces dépôts sont aussi sur des terrains privés
Monsieur Sylvain LEFEBVRE veut revenir sur le sujet des poubelles stagnant de manière permanente sur les trottoirs et souhaite que le Conseil municipal trouve une solution.
Sur les trottoirs plus de 100 poubelles restent continuellement.
Monsieur Le Maire explique que régulièrement nous faisons des courriers aux riverains.
Monsieur Philippe WAELKENS explique que la commission travaille en mettant en place des actions par secteur et par thème. Et que ce sujet peut passer en priorité.
Monsieur Jimmy LAURENT demande si l'on pourrait avoir une police municipale à Thiant
Monsieur Le Maire explique que pour que celle-ci fonctionne correctement il faut au minimum 6 agents.(Véhicules et permanences au-delà des horaires de journée y compris le soir et week-end)

Ville de Thiant

Michel HENNAUT redonne des dates :
- le grand prix de Denain sera 21/09/2021
- Paris-Roubaix sera samedi 02/10/2021 pour les femmes et 03/10/2021 pour les hommes

Fin de séance à 20h50

La Secrétaire de Séance

Stéphanie WATTIEZ